

LA CRÉATION DE LA DOCTRINE DE L'ÉTAT DE DROIT EN LITUANIE

Darijus Beinoravičius *

*La Faculté de droit de l'Université de Mykolas Romeris en Lituanie
Ateities g. 20, LT-08303 Vilnius
Phone: 271 46 97
E. mail: dabein@one.lt*

Pateikta 2007 m. vasario 12 d., parengta spausdinti 2007 m. kovo 16 d.

Annotation. La doctrine de l'état de droit occupe une place majeure autant dans la doctrine juridique que dans la pratique. Sa conceptualisation influence tant la conscience que la culture juridique. La démocratie consiste à améliorer en permanence les institutions politiques, perfectionner les lois et changer la conscience juridique que l'analyse doctrinale ouvre vers les changements nécessaires de perspectives.

L'importance de la connaissance de l'état de droit est à l'origine de nombreuses recherches scientifiques qui analysent la nature de ce rapport et l'influence réciproque de l'un à l'autre. C'est seulement après avoir établi le rapport entre la loi et le droit, on peut développer la conception de la loi contemporaine de l'état de droit. Il faut noter que l'objet de la relation entre la loi et le droit est beaucoup plus vaste que l'objet de la conception de la loi contemporaine: cette relation consiste davantage à expliquer le rapport entre le droit et la loi et son influence pour la réalité juridique, à comprendre les tendances de l'évolution ainsi que les tendances futures de ce rapport. Après avoir établi le rapport entre le droit et la loi, on peut développer la conception de la loi contemporaine et les perspectives de perfectionnement. C'est une des principales raisons qui a amené le développement de nombreuses recherches sur la doctrine de l'état de droit.

Mots clés: l'état de droit, la loi juridique, la relation entre la loi et le droit.

«Homines historiarum ignari semper sunt pueri.»
Cicero

INTRODUCTON

La doctrine de l'état de droit est connue dans la pensée juridique mondiale. Cette doctrine a toujours posé des questions fondamentales et problématiques. Tant Platon, Aristote, Cicéron, tant H. Grotius, T. Hobbes, J. Locke, J. J. Rousseau et les autres, que les auteurs contemporains voyaient cette question sous des angles différents. Le pluralisme des avis est aussi caractéristique de notre époque. Aujourd'hui, il est indispensable de fonder la position optimale de la doctrine de l'état de droit, qui parle de rapport entre le droit et la loi, et prévoir ses perspectives d'évolution en Europe occidentale et en Lituanie.

Les notions de droit et de loi sont générales pour les autres sciences sociales. Les tendances contemporaines de l'intégration des sciences implique la recherche des catégories communes et ainsi développer ensemble la polémique scientifique.

L'intérêt aux idées de l'Etat de droit en Lituanie comme dans les autres pays devenait toujours remarquable aux périodes de l'histoire quand la défense des citoyens contre le pouvoir d'Etat qui avait serrait leurs libertés augmenté pour défendre la possibilité de liberté de l'individu. Cette idée demandait l'Etat de droit comme l'organisation politique authentique.

Les idées de l'Etat de droit en Lituanie apparaissaient en diminuant le pouvoir de l'Etat contre le droit de liberté de l'individu au période du Grand Duché de la Lituanie (plus loin GDL) au XVI – XVIII siècles. Ce période nous regardons comme le début de l'Etat de

* Docteur en droit, Enseignant à la Faculté de droit de l'Université de Mykolas Romeris en Lituanie.

droit en Lituanie qui survivait les causes et les conséquences de l'évolution des idées de l'Etat de droit.

GDL avait évolution de la monarchie pure (XIII-XIV s.) à monarchie dominée par l'aristocratie (XV-XVI s.) et finalement à la monarchie élective (XVI-XVIII s.). Après la mort de grand duc de la Lituanie Sigismund August (*Žygimantas Augustas*, 1572) la dynastie des ducs Lituanais était finie et la souveraineté de l'Etat était revenue à la «nation politique» de plus en plus active socialement. Le grand duc de la Lituanie - le roi de la Pologne - commençait être élu parmi les nobles et par eux en reconnaissant que le grand duc ne hérite pas de la souveraineté mais la reçoit de la «nation politique» - des nobles. La Lituanie depuis XVI s. devenait la république aristocratique [1, p.42].

LES IDEES DE L'ETAT DE DROIT DANS LA DOCTRINE LITUANIENNE AUX XVI – XVII S.

L'influence des idées de Renaissance en Lituanie était augmentée en XVI s. L'individualisme comme une idée principale de Renaissance demandait de chercher les moyens de l'établir dont l'un de plus importants - la liberté de l'individu. C'est pourquoi les philosophes de XVI s. en Lituanie enchantaient la liberté et cherchaient de moyens de l'établir.

Philosophe de GDL Andrius Volanas (1530 – 1610) dans son ouvrage principal «*De libertate politica sive civili*» (1572), influencé par les idées de Cicéron, soulève la liberté au sommet de pyramide des valeurs: «*Il n'y a rien dans la vie des gens mortels mieux que la liberté*» [2, p. 119]. L'appréciation de la liberté comme d'une valeur était la conviction commune des intellectuels Lituanais au XVI s.

Malgré l'appréciation de la liberté au XVI s. en Lituanie, il faudrait souligner que dans la doctrine elle n'était pas une valeur absolue, elle n'était pas touchée par individualisme extrême. La liberté n'était pas une valeur elle-même, elle était seulement le moyen de l'activité indépendante de l'individu. La liberté elle-même n'était qu'un procédé contradictoire: elle peut naturellement affranchir et elle peut aussi asservir. Le secrétaire de grand duc de la Lituanie Sigismund August Augustinas Rotundas (1552–1582) soulignait que «*l'usage raisonnable de la liberté (inter duo extrema medium) - est une des plus grandes vertus*» [3, p. 36–37].

Au XVI s. en Lituanie on pensait que la finalité légitime de l'état était de garantir l'exercice de la liberté raisonnée, de limiter le pouvoir par les lois.

A. Volanas remarquait les signes obligatoires de la loi qui doit être conforme au droit:

1. L'objectif de la loi est de garantir l'exercice de la liberté dans la société, de ne pas servir les intérêts d'un groupe, c'est à dire - de trouver le compromis. La loi qui serve seulement pour un groupe n'est pas une loi d'après A. Volanas [2, p. 142]. C'est une critique adressée au droit positif de l'époque, qui était basé sur les privilèges.

2. Pour obtenir ce but il faudrait distinguer la loi (lex) comme la volonté de l'Etat et le droit (ius) comme la demande de la raison, comme la vertu naturelle, comme l'ordre du monde. «La demande de la raison» - c'est la compréhension de la justice et de la valeur, c'est la source et le critère objectif de la loi juste.

3. Pour que la volonté d'Etat devienne la loi, elle doit exprimer la demande de la raison: «*Ce que n'est pas conforme à la décision de la raison il est stupide d'appeler la loi et non la crime*» [2, p. 129]. Les lois qui sont contre la raison ne peuvent devenir la règle stable de la société. Ces lois doivent être en litiges lorsque ils deviennent annulées par autorités ou arrêtées par les grèves de peuple.

A. Volanas était convaincu que de la reconnaissance de la suprématie de la loi découle la nécessité d'accorder un rôle actif aux citoyens dans la vie politique. Là où on reconnaît ce suprême, les citoyens doivent être politiquement actifs. «*Si le roi lui-même n'obéit pas aux lois et les citoyens sont d'accords, ils sont coupables et responsables aussi*» [2, p. 192]. La liaison de la suprématie des lois avec la nécessité de la position active des citoyens est un des grands apports d'Andrius Volanas dans l'élaboration des concepts de la société civile (*societas civilis*) et de l'Etat de droit.

L'analyse de la loi portait grande importance dans la doctrine lituanienne au XVI s. La conviction générale se basait que la loi de l'Etat de droit doit être conforme au droit naturel. L'humaniste de GDL en XVI s. Mykolas Lietuvis écrivait: «*Seulement dans le pays où on applique le même droit pour tout le monde, les citoyens peuvent être libres. Si les uns ont plus de droits que les autres et ils n'ont pas peur de la loi, les uns dominent et les autres sont dominés et cette ordre peut être appelée inhumaine, non gouverné par les lois justes*» [4, p. 46].

La pensée juridique de XVI s. en Lituanie demandait que tous les habitants soient jugés d'après les mêmes lois et de mêmes crimes, punis de mêmes peines.

En principe au XVI s. en Lituanie on a parlé de la conception classique de l'Etat de droit, décrit par Platon, Aristote et surtout Cicéron. Cette conception classique est un fragment de la conception contemporaine de l'Etat de droit. La principale différence est celle que la conception classique directement ne formulait pas de la demande du compromis social [5, p. 158]. Mais ce compromis on peut déjà sentir dans la demande de la loi qui serve au bien de tous les citoyens.

Les pensées des humanistes Lituanais en XVI – XVII s. en principe avaient le sens de l'Etat de droit. Leur doctrine distinguait le droit des lois et en ce fondement formulait la conception de la loi juridique (loi qui est conforme au droit). L'Etat d'après eux devait être le gardien de l'utilité et de la liberté commune. L'autorité d'Etat devait être l'institution sociale, la liberté authentique était la liberté non absolue dont l'exprimage était les lois qui conforment au droit [5, p. 159]. Pour réaliser ces lois on demandait le pouvoir de roi fort. Pour que le pouvoir ne devienne pas la menace

aux droits des citoyens on a proposé de le limiter par les «lois justes».

La progressivité de la doctrine juridique de la Lituanie de XVI s. on peut expliquer par influence des principes méthodologiques de la conception d'Etat formulés par Platon, Aristote et Cicéron qui exprimaient les idées de la démocratie Antique et de humanisme de début chrétien. La grande partie de ces idées ne restait pas seulement les faits théoriques mais les idées avaient trouvé son efficacité dans les actes normatifs – les statuts (codes) lituaniens.

LES IDEES DE L'ETAT DE DROIT DANS LE DROIT LITUANIEN EN XV – XVI S. ET LES CONSEQUENCES SOCIALES

L'une de plus importantes signes de l'Etat de droit est l'existence d'une norme juridique supérieure qui fixe les droits respectifs du législateur et des citoyens pour qui les lois ont été faites. Les instruments de limitation du pouvoir arbitraire de l'autorité politique en Lituanie ont évolué avec le temps: le droit coutumier, les statuts et enfin les *pacta conventa* [5, p. 159] ont contribué à jeter les bases d'une tradition démocratique en Lituanie.

Le droit coutumier jusqu' au XVI s. en GDL composait une grande partie de droit positif: le droit coutumier concourait avec les lois et en même temps le droit coutumier était la mesure de la valeur juridique, le critère de légalité des lois. Quand le grand duc voulait légaliser l'un ou l'autre loi, il soulignait que celle loi n'est pas contre le droit coutumier, c'est pourquoi elle devait être légale [6, p. 121].

L'influence des idées de Renaissance demandait la liberté qui avait ouvert les portes de possibilité pour les citoyens, c'est à dire pour un groupe le plus puissant de la société – les nobles à partager la souveraineté avec le grand duc. La diminution de la compétence de grand duc par les privilèges offerts aux nobles, pour eux créait la possibilité de partager le pouvoir avec le gouverneur et en même temps de diminuer le pouvoir d'Etat. Avec chaque nouvel privilège le pouvoir d'Etat diminuait, les nobles devenaient plus puissants, plus riches, la république aristocratique commençait avoir les signes d'oligarchie. Les privilèges avaient déjà les signes de *traité social* quand le grand duc renonçait de partie de son pouvoir au profit de nobles. Dans les Statuts (actes normatifs) on peut voir encore plus clairement les signes de *traité social*.

Le droit statutaire (il y avait trois statuts en 1529, en 1566 et en 1588) a évolué comme le processus de la délibération des nobles de pouvoir central. Dans les Statuts on peut voir la *traité sociale* dont l'expression juridique était les premières normes de droit constitutionnel qui diminuait la volonté du gouverneur au profit de l'élargissement de droits des «citoyens». Les normes des Statuts première fois avaient établi la suprématie de la loi qui émanait du parlement sur l'autorité du souverain.

Nouvelle forme de traité social en GDL était *pacta conventa* qui diminuait le pouvoir central encore plus

fort. La première exemple de *pacta conventa* était «les articles de Henri» (1573) quand le grand duc de la Lituanie et le roi de la Pologne Henri Valois confirmait le principe de libre élection (renonce de l'héritage de trône) et reconnaît le mode démocratique de réception de pouvoir – la traité et la souveraineté de la «nation» [1, p. 63]. «Les articles de Henri» annonçaient: «1. Les rois chez nous ne naissent pas mais ils sont élus en accord de tous les nobles, les rois ne peuvent pas choisir un successeur... 10. Les terres des nobles sont leur propriété... 15. Le roi les nouveaux impôts peut annoncer seulement après avoir reçu l'accord de Seimas (parlement)» [1, p. 67]. Les «Les articles de Henri» signifiaient d'être le gouverneur qui exerce les fonctions reçues par les élections de la «nation», formulées par *pacta conventa*. Cette gouvernance signifiait comme non gouvernance sur «nation» mais comme service pour elle [5, p.169]. Cela permet nous affirmer que *pacta conventa* en fait était la Constitution de la république aristocratique parce que elle désignait le statu juridique du pouvoir suprême, le source de réception de pouvoir, désignait la compétence de gouverneur au regard des «citoyens» et aussi le mécanisme républicain du contrôle et de changement de pouvoir. Avec cette forme de traité la «nation» recevait la pleine souveraineté. Si la notion de la «nation» n'était pas appliquée seulement pour une partie d'habitants – les nobles, on aurait en Lituanie déjà en XVI s. l'exemple classique d'organisation démocratique de pouvoir.

Est-ce que la Lituanie en XVI s. était l'Etat de droit? De point de vue d'aujourd'hui on peut répondre non, parce que l'existence de mécanisme qui a les signes de l'Etat de droit encore ne signifie pas de l'Etat de droit. C'est seulement la possibilité juridique de l'Etat de droit parce que pour l'Etat de droit le plus important est la sécurité réelle des droits de l'Homme et en plus – de ne pas d'un groupe ou plusieurs mais de toute société. La technique juridique n'ouvre pas tous les moyens de créer l'Etat de droit parce que l'Etat de droit n'est pas seulement la catégorie juridique. A coté de mécanisme juridique pour défendre les droits de l'Homme il est indispensable le pouvoir exécutif réel qui lance ce mécanisme à travailler et aussi la position active de tous groupes de la société qui désigne la commande sociale obligeant le législateur de trouver le compromis social de tous les groupes sociaux contradictoires.

Le Grand Duché de la Lituanie (GDL) au XVI – XVII s. ne pouvait être l'Etat de droit parce que le droit positif ne reconnaît tous les membres de la société comme les sujets de droit sauf les nobles qui composait seulement 5 – 6 % de tous les habitants de pays. Seulement les nobles en GDL pouvaient dans les parlements exercer le droit de vote et *veto* individuel (*liberum veto*). Les statuts légalisaient le compromis entre le gouverneur et les nobles mais non avec toute la société, c'est pourquoi sur le niveau juridique les Statuts étaient impeccables mais de point de vue social ils augmentaient la tension sociale. L'Etat de droit est possible là où tous les citoyens sont reconnus les sujets de droit. Seu-

lement quand on défend pareille les droits de l'Homme de tous les groups, on peut appliquer et sentir le compromis social comme la coexistence authentique des intérêts contradictoires. La diminution de la compétence de grand duc en GDL et la différenciations de la société par les privilèges formulaient la conscience d'inutilité de l'Etat.

GDL au XVI s. approfondit la libéralisation de la vie politique tant que en Europe la vie étatique trouvait la direction au contraire. XVII s. en Europe était la siècle d'absolutisme politique. Autour l'Etat de l'union de Lituanie et de Pologne les monarchies absolues augmentaient. Dans les pays voisins il n'était pas important déclarer les droits de l'individu, déclarer la responsabilité individuelle, diminuer le pouvoir de gouverneur par les parlements et lois (statuts), mais au contraire il était important de mobiliser les forces intérieures obéissantes à la volonté de monarchie. En Europe cette politique était très remarquable en France quand le cardinal Richelieu avait créé un pays centralisé. L'Europe demandait la primauté de commun et non de l'individu [5, p. 207]. Les autres pays choisissaient la même voie et agrandissaient la puissance militaire et en même temps augmentaient les possibilités culturelles de ces pays. Seulement République de l'union de la Lituanie et de la Pologne (***) étaient dirigés vers l'affaiblissement de son grand duc et le roi. La concentration de pouvoir aux mains des nobles finissait par la disparition de pouvoir qui menait vers l'anarchie dans le pays. Le libéralisme extrême désarmait le pouvoir central de la Lituanie quand l'agression des autres pays centralisés augmentait.

Dans les trois Statuts lituaniens on peut voir les racines de constitutionalisme parce que les Statuts étaient les lois de la «nation» adressés au pouvoir, ils n'étaient pas seulement destinés à la normativité des rapports entre le pouvoir et les citoyens mais ils organisaient le pouvoir d'Etat au service pour les droits de citoyens. Cette signe est une signe principale de la loi constitutionnelle. Avec chaque nouveau Statut en Lituanie on augmentait la diminution de pouvoir central au profit de droits des citoyens.

Quel sens avait le droit constitutionnel en Lituanie et quelle était la possibilité de son évolution? En même temps en Europe dominaient les monarchies absolues et la possibilité des normes constitutionnelles était impossible. En conditions de l'absolutisme la nation n'a pas de souveraineté. La nation n'a le droit de diminuer la volonté de souverain. L'apparition de droit constitutionnel était marquée par la chute de monarchies absolues. Cette chute était marquée par les premières Constitutions de la fin de XVIII s.

L'apparition des normes de droit constitutionnel dans les Statuts en GDL était inspirée par les motifs un peu différents qu'en Europe où ces normes étaient apparues comme le résultat de l'époque capitaliste au XVIII

s. et elles pouvaient déjà intégrer tous les citoyens de la société. En Lituanie ces normes sont apparues à l'époque féodale au XVI s. qui a exprimé les droits des «citoyens» - d'une petite partie de la nation.

Les théoriciens de droit Lituaniens et mondiaux n'accordent pas assez d'importance aux recherches sur la conception de la loi. On préfère présenter des problèmes fragmentaires.

L'accord entre la loi et le droit permet de former les fondements théoriques qui sont importants pour le législateur aussi. Les problèmes analysés sont importants pour la doctrine juridique qui influence en grande partie les réalités juridiques et ses efficacités dans un Etat contemporain.

L'engagement de créer la conception de la relation entre le droit et la loi qui est le pilier principal de la doctrine de l'état de droit, tout d'abord, s'appuie sur les conceptions du droit et de la loi. L'analyse de ces deux catégories fondamentales oblige à créer des conceptions du droit et de la loi qui pourraient convenir l'une à l'autre. L'intégration de ces deux conceptions par leur convenance montre la nécessité de nouvelles conceptions qui pourraient consentir les besoins actuels et futurs. L'objet des recherches ne contient pas l'évolution des problèmes de rapport entre le droit et la loi: les frontières de cet engagement — créer la conception de la Loi (nous entendons par ce terme la loi dans son acception substantielle et formelle).

Les auteurs contemporains comprennent la nécessité de faire la différence entre la loi et le droit et analysent les aspects du contrôle de légalité dans le contexte des problèmes juridiques et politiques. En Europe occidentale, les traditions démocratiques consistent en un contrôle qui ne doit pas être seulement formel mais aussi contenir le compromis des intérêts sociaux.

Il faudrait noter que, malgré les nombreuses conférences sur ce sujet, beaucoup d'auteurs restent influencés par une conception formaliste de la loi: la compréhension étroite du positivisme juridique où il n'existe pas de problème entre le droit et la loi parce qu'ils se confondent.

L'utilité de la conception contemporaine de la loi, qui influence la recherche de la nouvelle conception du droit exprime les arguments de cette nouvelle conception du droit qui renvoie aux points d'analyse suivants. La nécessité de la vaste notion du droit consiste en l'appréciation des intérêts sociaux, oblige à fortifier leurs compromis avec les lois, trouve la convenance du modèle d'équilibre des droits et des obligations. Une telle notion convainc qu'il est raisonnable de continuer les recherches sur le rapport entre le droit et la loi.

L'évolution des relations entre le droit et la loi nous explique ainsi les tendances passées et futures. Il est important de souligner que le droit ne peut pas rester tout à fait neutre. Sa valeur exprime souvent des principes qui impliquent des valeurs.

Le rapport du droit et de la loi s'explique par la conception de la Loi (nous entendons ce terme dans son acception substantielle et formelle). Il est important de souligner l'opportunité des procédures législatives qui

(***) Depuis 1569 le Grand Duché de la Lituanie et le Royaume de la Pologne signaient l'union de Lublin et créaient la république commune de Zępospolita.

pose le risque de masquer les signes matériels du droit. L'importance de la Constitution qui, aux conditions du droit positif, peut comprendre le contenu de droit et être ouverte aux autres sources de droit [7, p. 321]. Le rapport entre les différentes sources de droit garantie la législation ouverte et dynamique et défend avec effectivité les droits de l'homme.

Ces arguments défendent l'importance de la démythification de la conception de la loi étatique d'après laquelle la seule loi crée le droit et le droit n'est que la loi. Pour la Loi la coutume juridique, la doctrine, la pratique est aussi importante. Une des plus importantes fonctions de contrôle en Lituanie appartenait à la cour constitutionnelle qui devenait le tribunal pour les actes. La cour Constitutionnelle en Lituanie ne regarde pas seulement la Constitution comme un acte formel mais aussi comme un acte "vivant". Les principes de droit sont le fondement principal qui permet à la cour constitutionnelle de vérifier la qualité des actes.

La Constitution est la vertu qui exprime le droit positif et son sens peut être jugé y compris par la révision de la notion de droit. C'est pourquoi la Constitution doit être appréciée, être plus vaste que le droit positif. Il est important de savoir quelle est la différence entre le droit et la loi. Cette différence n'arrête pas d'accroître la place du néopositivisme dans la philosophie de droit contemporaine et dans la doctrine de l'état de droit.

CONCLUSIONS

1. Le droit réglementé par les Statuts après avoir prévu la suprématie formelle de droit dans les relations entre le grand duc et les nobles, ne prévoyait pas la suprématie de droit dans la société en général. Les Statuts délibéraient les nobles de l'auto volonté de pouvoir central ne pas pour le droit mais pour l'agression contre le même droit et surtout de celui de moins fort.

2. Réglementation de la volonté de gouverneur et les autres instituts qui garantissent les droits de l'Homme, d'après l'esprit de l'Etat de droit devaient servir toute la nation mais au XVI – XVII s. en Lituanie servaient seulement petite partie de nation – les nobles, qui usurpaient les droits de toute nation.

3. La Lituanie des Statuts était un pays libéral de l'époque féodale qui comme chaque libéralisme avait le dualisme juridique: GDL annonçait la suprématie des lois pour qu'elle puisse en pratique vivre par la suprématie de la force. La «démocratie» des nobles n'augmentait pas de sécurité des droits de l'Homme mais créait le danger encore plus fort: chacun qui avait eu plus de force pouvait déroger ces droits. C'est pourquoi cette «démocratie» devenait anarchie et la dictature pour chacun qui avait moins de force.

4. La puissance des nobles créait et maintenait dans le pays l'état de guerre civil permanent. Cette guerre ne pouvait se terminer autrement que par le régime autoritaire ou de la perte de l'indépendance politique, c'est-à-dire le même régime autoritaire mais apportée par les autres agresseurs des autres pays.

5. Les mêmes Statuts de XVI s. qui menaient la Lituanie au péril, pourraient être indispensables pour la Lituanie de maintenant quand les principes de l'Etat de droit – l'issue de souveraineté de l'Etat de la «nation politique», la réglementation de pouvoir par les droits des citoyens, la reconnaissance de ces droits comme naturels, la responsabilité individuelle etc., après les avoir élargir à l'égard de toute la société, revivent le sens démocratique authentique et participant pour la création de la Lituanie comme l'Etat contemporain. Les Statuts de la Lituanie de XVI s. en faite étaient écrits pour l'avenir qui à la fin de XX s. en Lituanie devienne la réalité.

LA BIBLIOGRAPHIE

1. **Avižonis K.** Rinkiniai raštai (Les ouvrages). T. I. – Roma, 1975.
2. **Volanas A.** Rinkiniai raštai (Les ouvrages). – Vilnius, 1996.
3. **Rotundas A.** Rozmowa polaka z litwinem (1564). – W Krakowie, 1890.
4. **Mykolas Lietuvis.** Apie totorių, lietuvių ir maskvėnų pa-pročius. – Vilnius, 1966 (De mœurs tartares, moscouades et lituaniens).
5. **Vaišvila A.** Teisinės valstybės koncepcija Lietuvoje (La conception de l'état de droit en Lituanie). – Vilnius, 2000.
6. **Vansevičius S.** Lietuvos Didžiosios Kunigaikštystės valstybiniai-teisiniai institutai (Les instituts étatiques-juridiques de la Grande Duché Lituanienne). – Vilnius, 1981.
7. **Laghmani S.** Constitution et démocratie/ L'architecture de droit. – Paris: Economica, 2006.

TEISINĖS VALSTYBĖS DOKTRINOS KŪRIMAS LIETUVOJE

Darijus Beinoravičius *

Mykolo Romerio universitetas

S a n t r a u k a

Straipsnyje pateikiama teisinės valstybės idėjų raida Lietuvoje. Ieškoma sąsajų su analogiškais procesais Europoje, atskleidžiama Lietuvos patirtis ir teisinės minties būklė Europos kontekste. Nagrinėjant teisinės valstybės raidą mūsų šalyje vertinamos teisinės valstybės idėjų pasekmės ir modeliuojamos šiuolaikinės raidos tendencijos bei nustatomos svarbiausios problemos.

Nuo XVI a. Europoje formuojasi moderniosios pasaulėžiūros požymiai, kuriuos lėmė gausūs sociokultūriniai tos epochos pokyčiai, neabejotinai atsispindėję ir Lietuvos teisinėje mintyje, ir realijose. Su Renesansu pamažu išvirtina kultūros sekularizacijos idėjos, nes esminis Renesanso požymis buvo individualybės pirmumo skelbimas. Iš čia – visuomenės gyvenimo tvarkos įvairovė. Individualizmo iškėlimas lėmė laisvės pajautimą, subjektyvumo pripažinimą. Šios tendencijos XVI a. Europoje pradeda atsispindėti įstatymuose, kuriais taip pat siekta įtvirtinti autonomiškumo ir laisvės interesus. XVI a. populiarėja chaoso tendencijos, atskiros pasaulio, centro dalys

* Mykolo Romerio universiteto Teisės fakulteto Teisės filosofijos katedros docentas.

tampa reikšmingos ir savarankiškos, todėl įstatymas taip pat tampa nepriklausomu, savarankišku, vieninteliu, mažu, pačiam sau reikšmingu centru. Kylant tokioms problemoms suprātę teisinės valstybės idėjų svarbą, kurią savo darbuose ir gina, neišvengiamai į polemiką įsitraukia ir Lietuvos šviesuoliai.

Straipsnyje konstatuojama, kad teisinės valstybės raidai labai svarbus ir visada keliamas vienas esminis klausimas: skiriasi teisė nuo įstatymo ar šios sąvokos sutampa? Teigiamas arba neigiamas atsakymai nurodo du teisės sampratų koncepcijų tipus: vienas iškelia teisę aukščiau įstatymo, pagrindžia įstatymo priklausomumą nuo pačios teisės sampratos koncepciją, o kitas įstatymą (įstatymų leidybą) vadina teise, ją su įstatymu sutapatina. Todėl vieni autoriai įstatymą tapatina su teise, o kiti teisę laiko fundamentalesne už įstatymą vertybe.

Straipsnyje aptariama teisės ir įstatymo santykio raidos stadija Lietuvoje, kai įstatymo imta nebetapatinti su teise, kai ėmė ryškėti šių sąvokų išsiskyrimo tendencija jau XVI a.

Teisės ir įstatymo skyrimo koncepcija teisės istorijoje suvaidino svarbų vaidmenį demokratizuojant įstatymų leidybą. Straipsnyje apžvelgiami teisės ir įstatymo santykio raidos būdingiausieji bruožai. Jie yra aktualūs ir šiandien sprendžiant įstatymų leidybos demokratizavimo, žmogaus teisių ginties klausimus. Teisinės minties istorinio palikimo analizė teikia naujų argumentų kuriant šiuolaikinės teisės ir įstatymo santykio bei teisinės valstybės koncepciją.

Pagrindinės sąvokos: teisinė valstybė, teisinis įstatymas, teisės ir įstatymo santykis.